

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 avril 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Juillet 2020



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 juillet 2020, au moins 557 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES**PAGES**

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
0. INTRODUCTION	4
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME	5
I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE	5
I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES	5
I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES	6
I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES	6
I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES	7
I.3. DES PERSONNES TORTUREES	7
I.4. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE	8
I.5. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT	8
I.6. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	9
II. DE BONS DISCOURS SUR LA GESTION DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19	9
III. FAITS SECURITAIRES	9
IV. DES MEMBRES DES PARTIS POLITIQUES RAYES DES LISTES DES CANDIDATS AUX ELECTIONS COLLINAIRES	9
V. DES IRREGULARITES OBSERVEES LORS DES ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	9
VI. DE LA MARCHE VERS LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITE	10
VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	11

SIGLES ET ABREVIATIONS

CENI : *Commission Electorale Nationale Indépendante*

CEPI : *Commission Electorale Provinciale Indépendante*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

EAC : *East African Community*

FRODEBU : *Front pour la Démocratie au Burundi*

SNR : *Service National de Renseignement*

SOSUMO : *Société Sucrière de Moso*

UPRONA : *Union pour le Progrès National*

VSBG : *Violences Sexuelles et Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel de juillet 2020 est un condensé des bulletins hebdomadaires « Iteka n'Ijambo » du numéro 221 au 225.

Ainsi, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de VSBG, de tortures, d'arrestations arbitraires et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 49 personnes tuées dont 31 retrouvées cadavres, 3 enlevées, 11 victimes de VSBG, 4 torturées et 28 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 6 femmes et 4 mineurs tués, 1 femme et 1 fille élève enlevées ainsi que 2 femmes arrêtées arbitrairement.

Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas ces corps sont enterrés à la va vite sans que ne soient diligentées les enquêtes, ce qui est très inquiétant.

Des cas de personnes blessées suite aux attaques armées, de maisons, d'un marché et des chèvres brûlés ainsi qu'une permanence du parti CNL démolie.

Des cas de menace, de discours d'intimidation et de racketage de la population ont été relevés au cours de cette période.

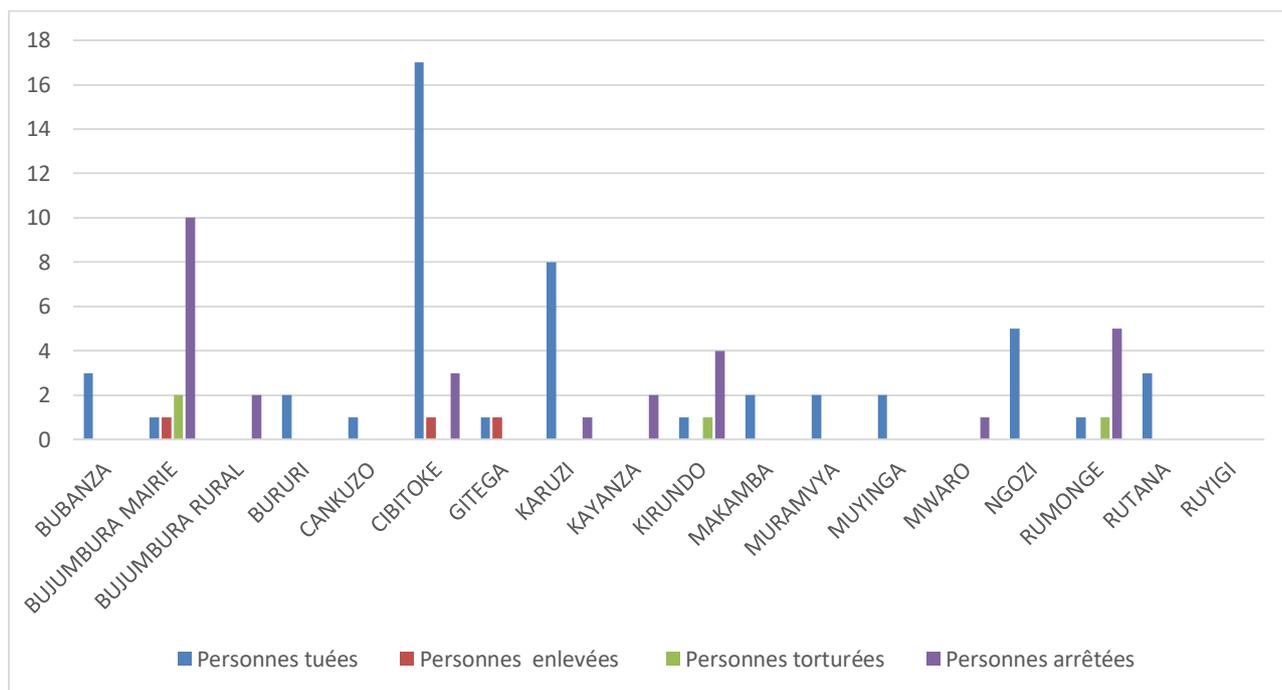
Des cas de violation des droits économiques, sociaux et culturels, de bons discours avec peu de réalisations sur la gestion de la pandémie du COVID-19, de membres des partis politiques rayés des listes des candidats aux élections collinaires, des irrégularités observées dans la mise en place des membres des bureaux des conseils communaux et de la marche vers la lutte contre l'impunité ont été relevés dans certaines provinces du pays.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Parmi les victimes enregistrées figurent en grande partie des membres du parti CNL et certains membres du parti CNDD-FDD, de l'UPRONA et du parti FRODEBU.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi au mois de juillet 2020



Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois de juillet 2020, les principales violations relevées par la Ligue Iteka sont des cas de tueries, d'enlèvement, de tortures et d'arrestations arbitraires.

Le nombre de personnes tuées au cours de ce mois s'élève à 49 dont 6 femmes et 4 mineurs. Ainsi, la province de Cibitoke vient en tête avec 17 cas suivie de Karuzi et de Ngozi avec respectivement 8 cas et 5 cas.

Au cours du mois de juillet 2020, la Ligue Iteka a relevé 3 cas de personnes enlevées en Mairie de Bujumbura ainsi que dans les provinces de Cibitoke et Gitega. Parmi ces victimes figurent 1 femme et 1 fille élève.

Concernant des cas de torture, la Ligue Iteka a répertorié 4 cas dont 2 en Mairie de Bujumbura ainsi que dans les provinces de Kirundo et Rumonge avec 1 cas chacune.

Sur un total de 28 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la Mairie de Bujumbura vient en tête avec 10 cas, suivie des provinces Rumonge avec 5 cas et Kirundo avec 4 cas.

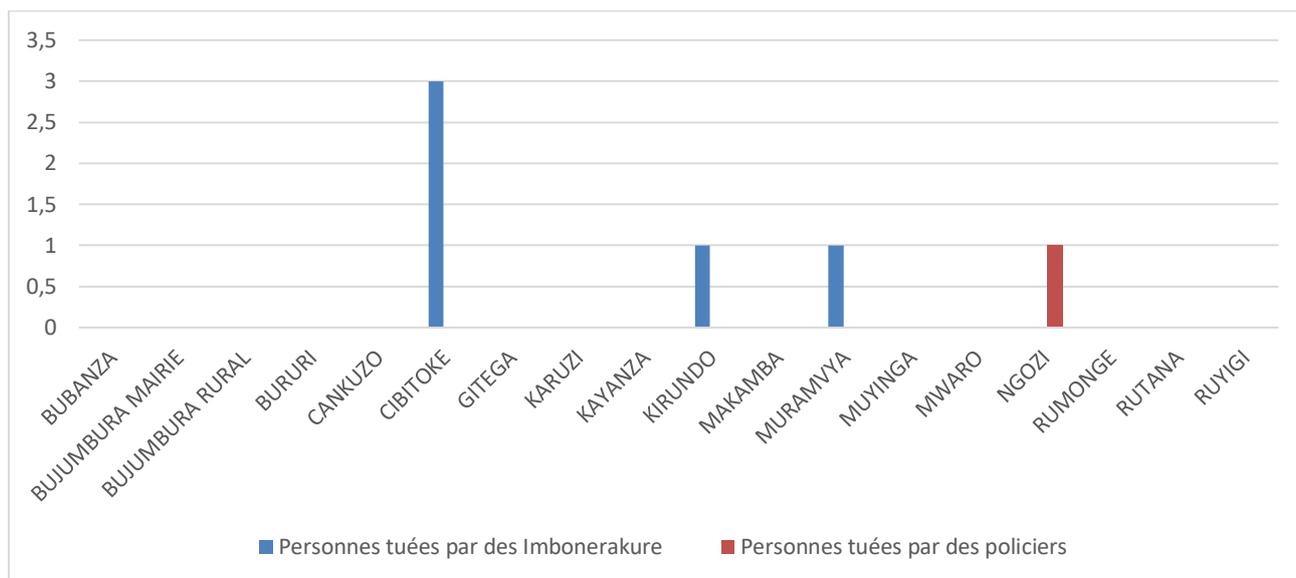
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Comme le graphique ci-dessous l'illustre, au cours du mois de juillet 2020, six personnes ont été tuées par [des agents étatiques](#). La province de Cibitoke vient en tête avec 3 cas, suivie de Kirundo, Muramvya et Ngozi avec 1 cas chacune. Les présumés auteurs de ces tueries sont des Imbonerakure avec 5 cas et des policiers avec 1 cas. Parmi les victimes identifiées figurent 3 membres du parti CNL tués, 3 membres du parti CNDD-FDD et 1 membre du parti FRODEBU.

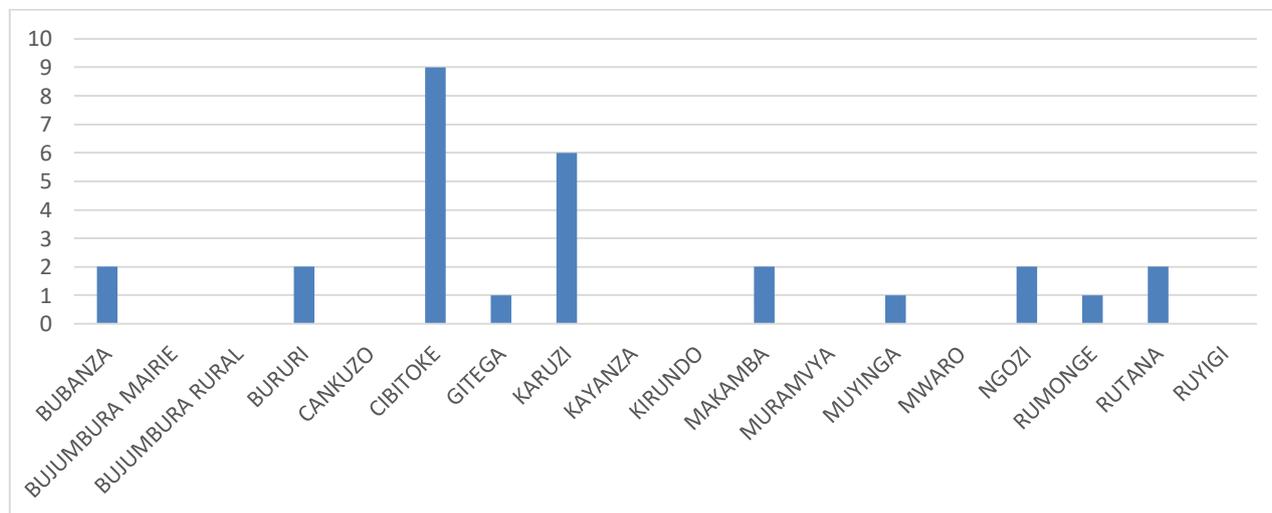
Figure 2 : Graphique des personnes tuées par des agents étatiques



1.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Comme le graphique ci-dessous l’illustre, au cours du mois de juillet 2020, vingt-huit personnes ont été tuées par [des gens non identifiés](#). La province de Cibitoke vient en tête avec 9 cas, suivie de Karuzi avec 6 cas ; de Bubanza, Bururi, Makamba, Ngozi et Rutana avec 2 cas chacune. Ainsi, toutes ces victimes ont été retrouvées cadavres.

Figure 3 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés



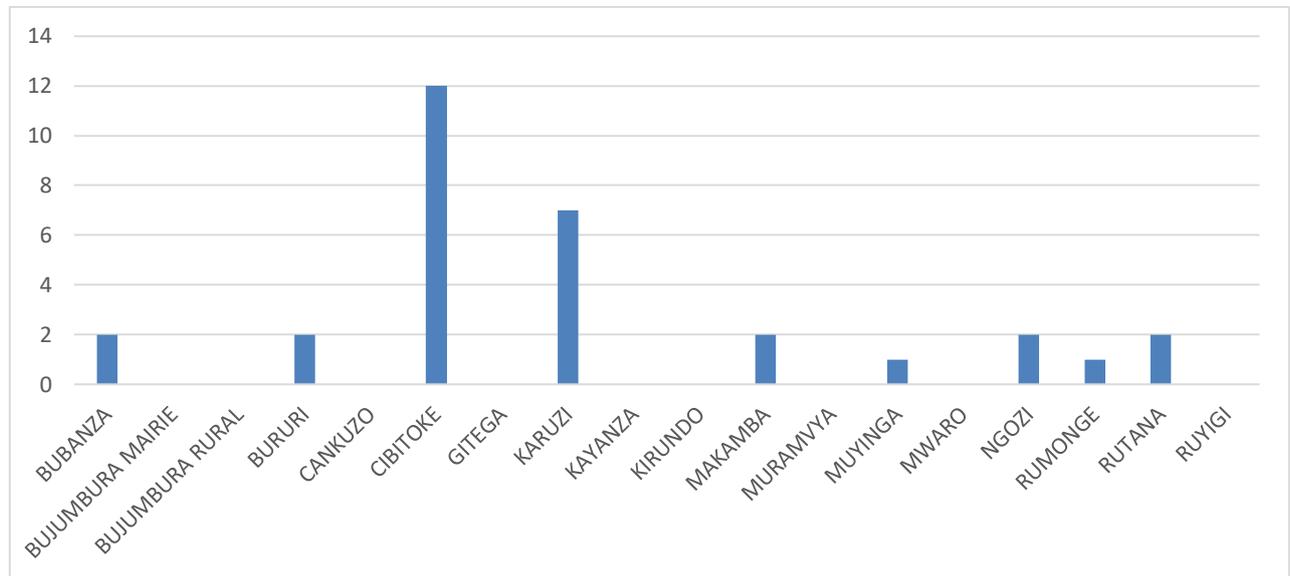
1.1.3. DES CADAVRES RETROUVES

Au cours du mois de juillet 2020, la Ligue Iteka a relevé 31 cas de cadavres retrouvés. Comme le montre le graphique ci-dessous, la province de Cibitoke vient en tête avec 12 cas, suivie de Karuzi avec 7 cas.

La plupart de ces victimes ont été retrouvées avec des signes montrant qu’elles ont été tuées.

Ce phénomène de cadavre est toujours inquiétant vu son nombre élevé et la réaction de certaines autorités administratives au niveau local qui se pressent à enterrer les cadavres sans qu'une enquête ne soit menée en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

Figure 4 : Graphique des cadavres retrouvés



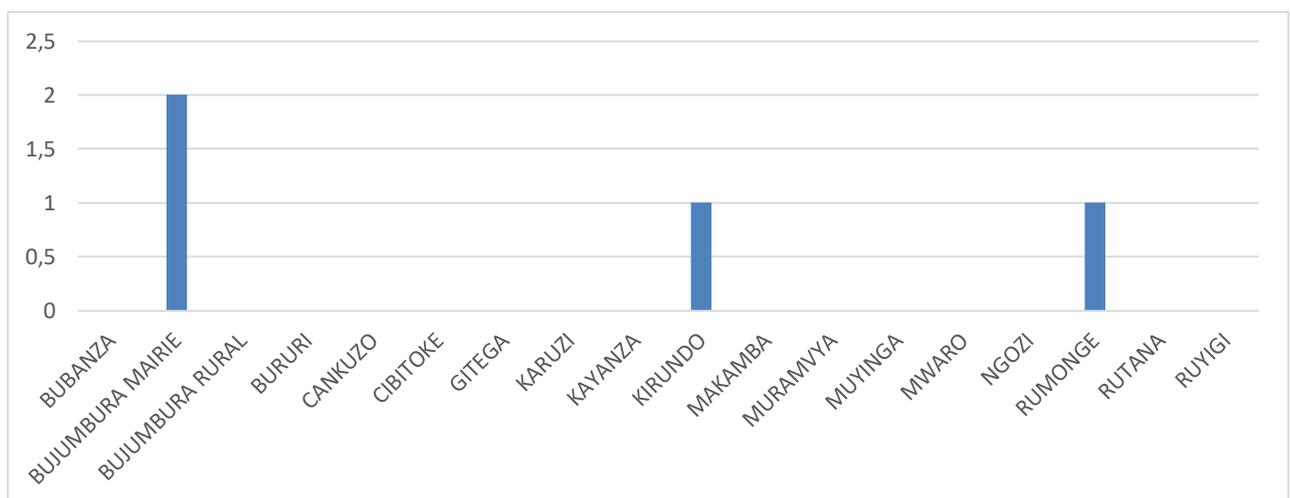
I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours du mois de juillet 2020, trois personnes dont 1 fille élève ont été [enlevées et/ou portées disparues](#) dans les provinces de Cibitoke et Gitega ainsi qu'en Mairie de Bujumbura. Les présumés auteurs de ces enlèvements n'ont pas été identifiés.

I.3. DES PERSONNES TORTUREES

Au cours du mois de juillet 2020, comme le graphique ci-dessous le montre, la Ligue Iteka a relevé 4 cas [de torture](#) dont 2 victimes sont des membres du parti CNL. Ces cas de torture ont été répertoriés dans les provinces de Kirundo, Rumonge et en Mairie de Bujumbura. Les présumés auteurs de ces actes de torture sont des membres de la milice Imbonerakure.

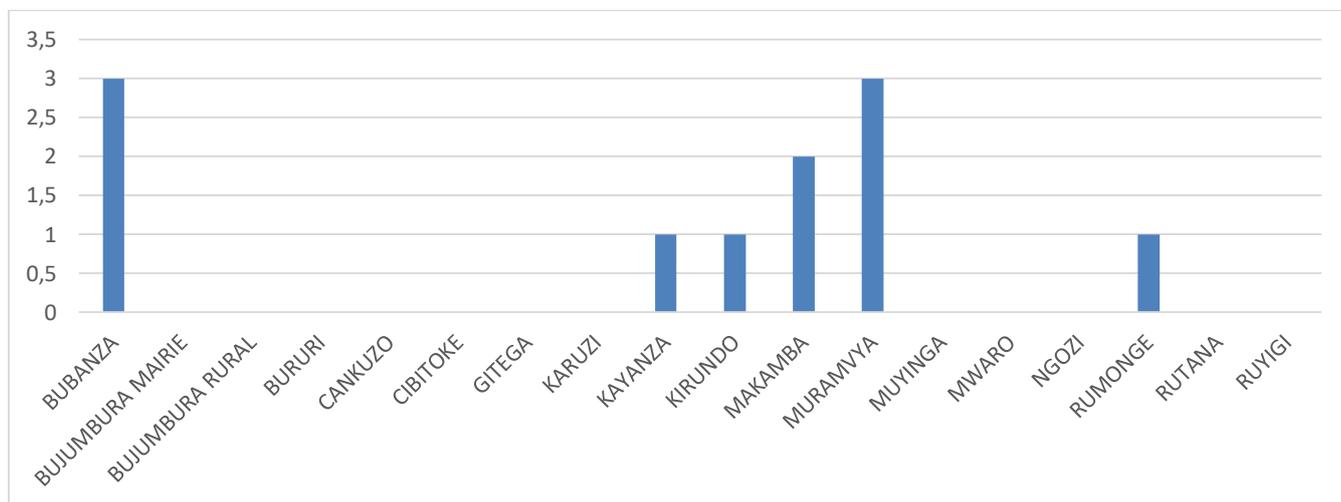
Figure 5 : Graphique des personnes torturées



1.4. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Au cours de cette période, comme le graphique ci-après le montre, la Ligue Iteka a répertorié 11 cas [de VSBG](#). Les provinces de Bubanza et Muramvya viennent en tête avec 3 cas chacune, suivies de Makamba avec 2 cas, de Kayanza, Kirundo et Rumonge avec 1 cas chacune.

Figure 6 : Graphique des violences sexuelles et basées sur le genre



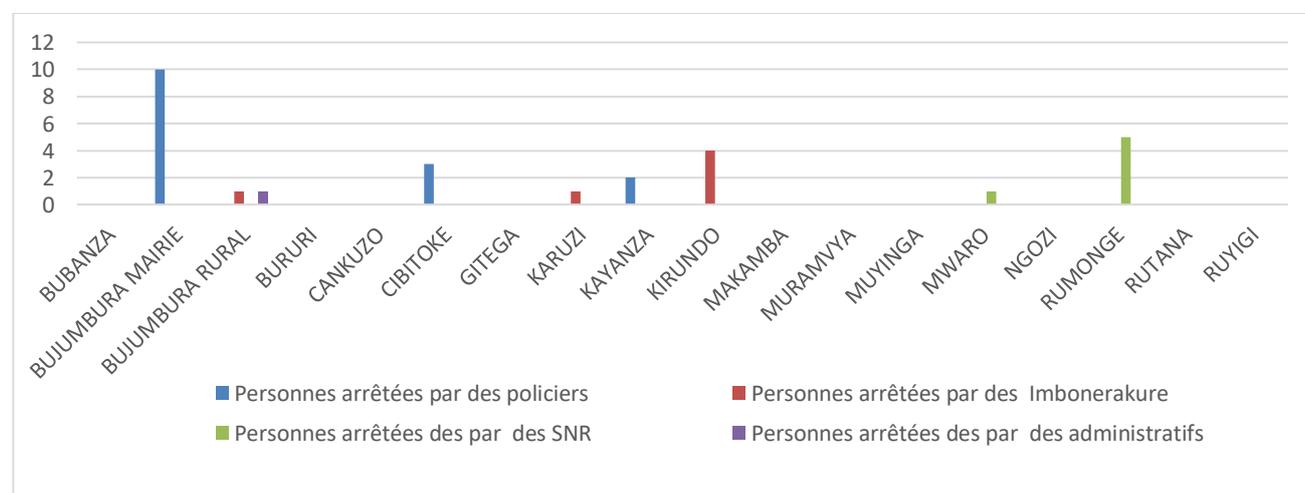
1.5. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Comme le graphique ci-dessous l'indique, au cours du mois de juillet 2020, la Ligue Iteka a enregistré 28 cas dont 2 femmes victimes [d'arrestations arbitraires](#) dans différents coins du pays.

Parmi ces victimes d'arrestations arbitraires, il y a 22 membres du parti CNL et 2 membres du parti CNDD-FDD.

La Mairie de Bujumbura vient en tête avec 10 cas, suivie de la province Rumonge avec 5 cas, Kirundo avec 4 cas et Cibitoke avec 3 cas. Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des policiers avec 15 cas, des membres de la milice Imbonerakure et des agents du SNR avec 6 cas chacun ainsi que des administratifs avec 1 cas.

Figure 7 : Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



I.6. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas de violation [des droits économiques, sociaux et culturels](#) par certains administratifs. En effet, au début du mois de juillet 2020, en commune et province Muyinga, un membre du parti CNL a été privé de l'approvisionnement en engrais chimique par un Imbonerakure, responsable agricole collinaire qui lui a signifié qu'il ne peut pas octroyer de l'engrais chimique à un membre du parti CNL.

II. DE BONS DISCOURS SUR LA GESTION DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19

Au cours du mois de juillet 2020, la Ligue Iteka a relevé des cas de discours des hautes autorités burundaises sur la lutte contre [la pandémie de COVID-19](#) semblant tranquilliser la population. Ces autorités ont même recommandé à la population de ne pas négliger cette maladie, de respecter les règles de prévention, notamment celles de se laver les mains avec du savon ou d'utiliser un désinfectant, mais aussi d'éviter les grands rassemblements afin de se prévenir et prévenir les autres contre cette maladie. Ces autorités se sont engagées à éradiquer cette pandémie à travers un programme dénommé « Ndakira, sinandura kandi sinandukiza COVID-19 » (Je vais être guéri, je ne contracte pas et je ne contamine pas les autres la COVID-19).

Néanmoins, les propos de ces autorités ne sont pas accompagnés des mesures concrètes appropriées et de suivi. Des grands rassemblements comme des matchs et des fêtes publiques ont été observés et quelques-uns organisés par les mêmes autorités sans application des moindres règles de prévention comme se laver les mains, la distanciation sociale et le port du cache-nez.

III. FAITS SECURITAIRES

Au mois de juillet 2020, la Ligue Iteka a relevé [15 cas de personnes tuées dont 5 cas suite au règlement de compte et 10 cas suite aux autres faits relevés](#).

En outre, la Ligue Iteka a répertorié aussi 6 personnes blessées suite aux attaques armées, un marché, 6 maisons et 8 chèvres brûlés ainsi qu'une permanence du parti CNL démolie.

Des cas d'une femme administrateur communal menacée, de discours d'intimidation d'un administratif communal et de racketage de la population par un chef de colline Imbonerakure.

IV. DES MEMBRES DES PARTIS POLITIQUES RAYES DES LISTES DES CANDIDATS AUX ELECTIONS COLLINAIRES

Au mois de juillet 2020, la Ligue Iteka a relevé plus de 38 membres des partis politiques dont 35 du parti CNL, 2 membres du parti UPRONA et une femme membre du parti CNDD-FDD rayés [des listes des candidats aux élections collinaires](#) prévues en date du 24 août 2020. Ces victimes ont été répertoriées dans les provinces Cankuzo, Karuzi, Makamba, Gitega et à Bujumbura Mairie.

V. DES IRREGULARITES OBSERVEES LORS DES ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Au mois de juillet 2020, la Ligue Iteka a relevé des cas d'élections irrégulières des membres du bureau du conseil communal en violation des directives de la CENI contenues dans son arrêté n°013/CENI/2020 du 07/07/2020 portant validation du tableau de répartition des administrateurs

communaux. Ces violations ont été rapportées dans plusieurs provinces comme Rumonge et à Bujumbura Mairie où dans cette dernière elles ont été au départ reportées par la CEPI avant d'être organisées en catimini sans en informer des membres du conseil communal issus du parti CNL.

VI. DE LA MARCHE VERS LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITE

Au mois de juillet 2020, la Ligue Iteka a relevé des cas d'arrestations d'un substitut du procureur à Bubanza pour cause de corruption, d'un responsable de dépôts de la SOSUMO à Ngozi pour une affaire de détournement, d'un groupe d'Imbonerakure présumés criminels en province Makamba et de deux responsables de police révoqués en province Rutana.

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Depuis la mise en place de nouvelles institutions du pays issues des élections de mai 2020, des violations des droits de l'homme, des atteintes et allégations de violations, continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants ont été signalés.

Des cas de VSBG ont été également relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des cas de personnes blessées suite aux attaques armées, de menaces et de discours d'intimidations ont été relevés au cours de cette période.

Des cas de violations des droits économiques, sociaux et culturels, de bons discours d'engagement avec peu de réalisations dans la lutte contre la pandémie de la COVID-19, des irrégularités observées lors des élections des bureaux des conseils communaux et dans les listes des candidats aux élections collinaires ainsi de la marche vers la lutte contre l'impunité ont été également relevés.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

- de jouer pleinement son rôle de garantir les droits et les libertés publiques et de protéger la population sans distinction.

Aux partenaires techniques et financiers

- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique.

A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit et démocratique au Burundi.

A la CPI

- d'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population

- de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.